

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 249

28 janvier 2014

SOMMAIRE

3 Circles S.à r.l.	11933	ProLogis France LXVI S.à r.l.	11924
Abingdon Invest S.à r.l.	11934	ProLogis Poland LI S.à r.l.	11927
Agoralux S.A.	11952	ProLogis Poland LXXXIX S.à r.l.	11925
Alter Domus Participations S.à r.l.	11932	ProLogis Poland XLVII S.à r.l.	11911
Andromède SPF S.A.	11930	Scientist of Fortune S.A.	11931
BNP Paribas Flexi I	11934	Sun World S.A.	11910
Brookstar Investments Lux S.à r.l.	11946	Syntaxis II Luxembourg Capital S.à r.l. ...	11923
CCP III Downtown Holding S.à r.l.	11921	Thermo Fisher Scientific Life Investments I S.à r.l.	11913
CVI GVF Luxembourg Six S.à r.l.	11936	Trivola S.A.	11950
Defoe Holding S.à r.l.	11935	Turf Holding S.à r.l.	11952
Fidji Luxembourg (BC3) S.à r.l.	11937	United in Sports Management S.à r.l.	11951
Lanvi S.à.r.l.	11906	Uniwold River Cruises S.A.	11950
Lux 29 Starlight EUR S.à r.l.	11946	VersusMind Luxembourg	11951
Maes Lux S.A.	11952	Wally Yachts S.A.	11951
Megalift SA	11932	Web Avenue 296 S.A.	11932
Merl Properties S.A.	11932	Wow S.A. SPF	11933
Minvest & SP S.à r.l.	11952	Z-Holdings S.A.	11934
PE & PE S. à r. l.	11929		
ProLogis Czech Republic IV S.à r.l.	11922		

Lanvi S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 83.037.537,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 117.157.

In the year two thousand thirteen, on the twentieth day of November,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Lanvi S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117157 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on June 9, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1563 of August 17, 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been most recently amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on January 4, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 659 of March 18, 2013,

THERE APPEARED:

ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme), with registered office at 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies under number B 19116,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. that the agenda of the Meeting was as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of thirty-five million seven hundred forty-eight thousand five hundred twenty-three Euro and eighty Euro cent (EUR 35,748,523.80), so as to bring the share capital of the Company to eighty-three million thirty-seven thousand five hundred thirty-seven Euro (EUR 83,037,537) by way of the issuance of one million eight hundred and five thousand four hundred eighty-one (1,805,481) new B Ordinary Shares having a nominal value of nineteen Euro and eighty Eurocent (EUR 19,80) each, at the expense of the Company's freely distributable general reserve as accounted for in the commercial balance sheet of the Company (and more specifically for Dutch tax purposes: at the expense of the Company's share premium reserve as accounted for in the Dutch tax balance sheet of the Company);

3. Subscription for the new B Ordinary Shares and payment of the share capital increase as set out in item 2. above;

4. To requalify the two million three hundred eighty-eight thousand three hundred thirty-four (2,388,334) existing shares in the share capital of the Company into A Ordinary Shares;

5. Amendment to Article 13 of the Company's articles of association to include a new paragraph 13.4. to reflect that a qualified majority of two thirds of the holder of the B shares is mandatory when approving decisions related to merger, de-merger, sale of assets of significant magnitude, changes in the nature of the business of substantial size, issuance of new shares, purchase of existing shares, or redemption of existing shares;

6. Amendment to Article 5.1 of the Company's articles of association to reflect (i) the increase of the share capital as adopted under item 2. above, and (ii) the requalification of the existing shares as adopted under item 4. Above;

7. Amendment to the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the books and registers of the Company; and

8. Miscellaneous.

II. that two million three hundred eighty-eight thousand three hundred thirty-four (2,388,334) Ordinary Shares having a nominal value of nineteen Euro and eighty Euro cents (EUR 19.80) each, representing 100% (one hundred per cent) of the share capital of the Company of forty-seven million two hundred eighty-nine thousand thirteen Euro and twenty Euro cents (EUR 47,289,013.20) were represented at the Meeting;

III. that the proxy of the sole shareholder is signed by the representative of the sole shareholder and which would remain attached to the present minutes; and

IV. that the Meeting was regularly constituted and could validly deliberate on the items of the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waived the convening notices, the sole shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which had been communicated to him in advance.

Second resolution

The Meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-five million seven hundred forty-eight thousand five hundred twenty-three Euro and eighty Euro cent (EUR 35,748,523.80), so as to bring the share capital of the Company to eighty-three million thirty-seven thousand five hundred thirty-seven Euro (EUR 83,037,537) by way of the issuance of one million eight hundred and five thousand four hundred eighty-one (1,805,481) new B Ordinary Shares having a nominal value of nineteen Euro and eighty Eurocent (EUR 19,80) each, at the expense of the Company's freely distributable general reserve as accounted for in the commercial balance sheet of the Company (and more specifically for Dutch tax purposes: at the expense of the Company's share premium reserve as accounted for in the Dutch tax balance sheet of the Company).

Third resolution

The Meeting approved and accepted the subscription and payment for the one million eight hundred and five thousand four hundred eighty-one (1,805,481) new B Ordinary Shares.

Fourth resolution

The Meeting resolves to requalify the two million three hundred eighty-eight thousand three hundred thirty-four (2,388,334) existing shares in the share capital of the Company into A Ordinary Shares.

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend article 13 of the Articles to include a new paragraph 13.4. to reflect that:

" **13.4.** Qualified majority of two thirds of the holder of the B shares is mandatory when approving decisions related to merger, de-merger, sale of assets of significant magnitude, changes in the nature of the business of substantial size, issuance of new shares, redemption of existing shares."

Sixth resolution

The Meeting resolved to amend article 5.1 of the Articles to reflect the increase of the share capital as adopted in the above resolutions. Article 5.1 shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is set at eighty-three million thirty-seven thousand five hundred thirty-seven Euro (EUR 83,037,537) represented by two million three hundred eighty-eight thousand three hundred thirty-four (2,388,334) A Ordinary Shares in registered form having a nominal value of nineteen Euro and eighty Euro cents (EUR 19.80) each, and one million eight hundred and five thousand four hundred eighty-one (1,805,481) B Ordinary Shares having a nominal value of nineteen Euro and eighty Euro cent (EUR 19,80) each all subscribed and fully paid-up."

Seventh resolution

The Meeting resolved to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the books and registers of the Company.

Intervention - Subscription

Thereupon ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A., as defined above, duly represented by Régis Galiotto, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal, declared that it subscribed for one million eight hundred and five thousand four hundred eighty-one (1,805,481) B Ordinary Shares having a nominal value of nineteen Euro and eighty Euro cent (EUR 19,80) each and fully paid them up by way of a contribution at the expense of the Company's freely distributable general reserve as accounted for in the commercial balance sheet of the Company in an aggregate amount of thirty-five million seven hundred forty-eight thousand five hundred twenty-three Euro and eighty Euro cent (EUR 35,748,523.80). The total amount of thirty-five million seven hundred forty-eight thousand five hundred twenty-three Euro and eighty Euro cent (EUR 35,748,523.80) has to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The existence of the reserve has been shown to the undersigned notary by a balance sheet, which shall be annexed to the present deed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately seven thousand Euros (7,000.- EUR).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingtième jour de novembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Lanvi S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Luxembourg, dont le siège social est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117157 (la Société), constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 juin 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1563 le 17 août 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 659 le 18 mars 2013.

A COMPARU:

ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme luxembourgeoise dont le siège social est établi au 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 19116,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'ordre du jour de l'Assemblée était comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société par un montant de trente-cinq millions sept cent quarante-huit mille cinq cent vingt-trois euros et quatre-vingt centimes (EUR 35.748.523,80) de sorte de porter le capital social de la Société de quatre-vingt-trois millions trente-sept mille cinq cent trente-sept euros (EUR 83.037.537) par voie d'émission d'un million huit cent cinq mille quatre cent quatre-vingt-une (1.805.481) nouvelles Parts Sociales Ordinaires B ayant une valeur nominale de dix-neuf euros et quatre-vingt centimes (EUR 19,80) chacune, pour le compte de la réserve générale librement distribuable de la Société telle que comptabilisée dans le bilan commercial de la Société (et plus particulièrement à des fins fiscales néerlandaises: pour le compte de la réserve de prime d'émission de la Société telle que comptabilisée dans le bilan fiscal néerlandais de la Société);

3. Souscription aux nouvelles Parts Sociales Ordinaires B et libération de l'augmentation de capital social mentionnées au point 2. ci-dessus;

4. Requalifier les deux millions trois cent quatre-vingt-huit mille trois cent trente-quatre (2.388.334) parts sociales existantes dans le capital social de la Société en Parts Sociales Ordinaires A;

5. Modification de l'article 13 des statuts de la Société en incluant un article 13.4 afin de refléter que la majorité qualifiée des deux tiers des détenteurs des actions B est requise lors de l'approbation des décisions relatives à la fusion, scission, la vente des actifs de grande ampleur, les changements dans la nature de l'entreprise de taille importante, l'émission de nouvelles actions, l'achat d'actions existantes et réduction;

6. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter (i) l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus, et (ii) la requalification des parts sociales existantes mentionnée au point 4. ci-dessus;

7. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des changements ci-dessus dans les livres et registres de la Société; et

8. Divers.

II. que deux millions trois cent quatre-vingt-huit mille trois cent trente-quatre (2.388.344) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de dix-neuf euros et quatre-vingt centimes (EUR 19,80) chacune, représentant 100% (cent pour cent) du capital social de la Société de la Société de quarante-sept millions deux cent quatre-vingt-neuf mille treize euros et vingt centimes (EUR 47.289.013,20) ont été représentées à l'Assemblée;

III. que la procuration de l'associé Unique est signée par le mandataire de l'associé unique et restera annexée au présent procès-verbal; et

IV. que l'Assemblée a été régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Puis l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, celle-ci renonce aux formalités de convocation, l'associé unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de trente-cinq millions sept cent quarante-huit mille cinq cent vingt-trois euros et quatre-vingt centimes (EUR 35.748.523,80) de sorte de porter le capital social de la Société de quatre-vingt-trois millions trente-sept mille cinq cent trente-sept euros (EUR 83.037.537) par voie d'émission d'un million huit cent cinq mille quatre cent quatre-vingt-une (1.805.481) nouvelles Parts Sociales Ordinaires B ayant une valeur nominale de dix-neuf euros et quatre-vingt centimes (EUR 19,80) chacune, pour le compte de la réserve générale librement distribuable de la Société telle que comptabilisée dans le bilan commercial de la Société (et plus particulièrement à des fins fiscales néerlandaises: pour le compte de la réserve de prime d'émission de la Société telle que comptabilisée dans le bilan fiscal néerlandais de la Société).

Troisième résolution

L'Assemblée a approuvé et accepté la souscription et la libération pour le compte du compte de prime d'émission d'un million huit cent cinq mille quatre cent quatre-vingt-une (1.805.481) nouvelles Parts Sociales Ordinaires B.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de requalifier les deux millions trois cent quatre-vingt-huit mille trois cent trente-quatre (2.388.334) parts sociales existantes dans le capital social de la Société en Parts Sociales Ordinaires A.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 13 des Statuts en incluant un paragraphe 13.4 afin de refléter que:

« **13.4.** La majorité qualifiée des deux tiers des actionnaires B est requise lors de l'approbation des décisions relatives à la fusion, la vente des actifs de grande ampleur, les changements dans la nature de l'entreprise de taille importante, l'émission de nouvelles actions, l'achat d'actions existantes.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social adoptée dans les résolutions précédentes. L'article 5.1 aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-trois millions trente-sept mille cinq cent trente-sept euros (EUR 83.037.537) représenté par deux millions trois cent quatre-vingt-huit mille trois cent trente-quatre (2.388.334) Parts Sociales Ordinaires A sous forme nominative ayant une valeur nominale de dix-neuf euros et quatre-vingt centimes (EUR 19,80) chacune, et un million huit cent cinq mille quatre cent quatre-vingt-une (1.805.481) Parts Sociales Ordinaires B ayant une valeur de dix-neuf euros et quatre-vingt centimes (EUR 19,80) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Intervention - Libération

Sur ce ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A., mentionné ci-dessus, dûment représenté par Régis Galiotto, pré-ommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, a déclaré souscrire à un million huit cent cinq mille quatre cent quatre-vingt-une (1.805.481) Parts Sociales Ordinaires B ayant une valeur nominale de dix-neuf euros et quatre-vingt centimes (EUR 19,80) chacune et les a libéré intégralement d'un montant total de trente-cinq millions sept cent quarante-huit mille cinq cent vingt-trois euros et quatre-vingt centimes (EUR 35.748.523,80) au moyen d'une contribution de la réserve librement distribuable de la société tel que démontré dans les comptes de la Société. Le montant total de trente-cinq millions sept cent quarante-huit mille cinq cent vingt-trois euros et quatre-vingt centimes (EUR 35.748.523,80) sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.

Preuve de l'existence des réserves a été donnée au notaire par un bilan qui demeurera annexé au présent acte.

Estimation

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ sept mille Euros (7.000.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est libellé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2013. Relation: LAC/2013/54019. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176924/222.

(130216344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Sun World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 161.809.

L'an deux mille treize, le treize décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SUN WORLD S.A." avec siège social à L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 161809, constituée suivant acte notarié du 17 juin 2011, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1967 du 26 août 2011 et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Estelle BAUDOIN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Françoise MAZE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ina HASKAJ, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il ressort de la dite liste de présence que la totalité des 310 actions formant le capital social de la société sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur de la société Monsieur Emmanuel Rigo, employé privé, né à Liège le 21 décembre 1982, demeurant, au 45, rue la Croix, B-4480 Engis (Belgique).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, profession, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BAUDOIN, F. MAZE, I. HASKAJ, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 16 décembre 2013. Relation: RED/2013/2209. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 17 décembre 2013.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013177309/61.

(130215710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

ProLogis Poland XLVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.983.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December,
Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Prologis European Finance XII S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 132406, duly represented by its sole manager Prologis Directorship S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76630 itself represented by Mr Gerrit Jan Meerkerk, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity as manager of the company, duly authorized to act in name and on behalf of the company by his sole signature

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Poland XLVII S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated on 29th April 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 972 of 1st October 2005, (the "Company").

- that the share capital of the Company is fixed at fifteen thousand Euros (EUR 15.000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that Prologis European Finance XII S.à r.l., prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 09 December 2013 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 09 December 2013 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one Thousand EURO (1,000.-EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Prologis European Finance XII S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 132406, représentée par son gérant unique Prologis Directorship S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76630, elle-même représentée par Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société, dûment autorisé à engager la société par sa seule signature

Laquelle comparante, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Poland XLVII S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié, en date du 29 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 972 du 1^{er} octobre 2005, (la («Société»)).

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

- que Prologis European Finance XII S.à r.l., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 09 décembre 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 09 décembre 2013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille EUROS (1.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. J. Meerkerk, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56679. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013177147/95.

(130216223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Thermo Fisher Scientific Life Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 182.655.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the fourth day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg) undersigned.

THERE APPEARED:

FSII Sweden Holdings I AB, a private limited liability company organized under the laws of Sweden, with registered office at c/o Fisher Scientific GTF, Södra Langebergsgatan 30, 421 32 Västra Frölunda (Sweden) here represented by Maître Fleur MARCHAL, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person representing the incorporator and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such incorporator, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object

Art. 1. Form - Name. There is hereby established by the incorporator and all those who may become members in the future, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by Luxembourg law, under the name of "Thermo Fisher Scientific Life Investments I S.à r.l." (hereinafter referred to as the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Company.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 4. Corporate Object. The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, rent, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group of companies the Company is a member of, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Company, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;

- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;

- rendering of technical assistance;

- participation in and management of other companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Capital - Corporate Units

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed corporate capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) corporate units with a par value of one United States Dollar (USD 1) each (each a "Corporate Unit" and together the "Corporate Units").

The subscribed corporate capital may be changed at any time by decision of the general meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of incorporation.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

Contributions to the Company may be allocated to the share premium account without the simultaneous issuance of Corporate Units. The modalities of the share premium are subject to the conditions set out in the contribution documents.

Art. 6. Transfer of Corporate Units. If the Company has at least two members, the Corporate Units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of Corporate Units inter vivos to nonmembers is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In case of a sole member, the Corporate Units of the Company are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the Corporate Units transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the Corporate Units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

Art. 7. Redemption of Corporate Units. The Company may redeem its own Corporate Units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Company of Corporate Units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the member (s).

Title III. General Meetings of Members

Art. 8. Power of the General Meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a general meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Vote. Each Corporate Unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognise only one holder per Corporate Unit; in case a Corporate Unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Corporate Unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Company.

Art. 10. Single Member. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV. Management

Art. 11. Board of managers. The Company shall be managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need(s) to not be member(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of members.

The managers are appointed and removed, ad nutum, by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 12. Meetings. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such manager and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. In case of video conference calls, these shall be initiated from Luxembourg. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office of the Company in Luxembourg.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by letter, telefax, or by email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing, by telegram, telex or telefax, or by email.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 13. Minutes of the Meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his/her absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 14. Powers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. Representation. The Company shall be bound by (i) the single signature of a single manager in case there is only one manager or (ii) in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

Art. 16. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are liable for the correct performance of their duties.

Title V. Accounts

Art. 17. Financial Year. The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 18. Annual Accounts. The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

Art. 19. Profits, Reserves and Dividends. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital of the Company.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the Corporate Units they hold; or
- (ii) to carry them forward; or

(iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Company. Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of

the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- (ii) the decision to pay interim dividends is taken within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Company towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

For avoidance of doubt, any and all distribution of dividend by the Company shall be resolved and made in accordance with the provisions set forth in paragraph 3, (i) of the present article.

Title VI. Supervision

Art. 20. Statutory Auditor. The Company may be supervised by one or several statutory auditor(s), who need not be members.

The statutory auditor(s), if any, shall be appointed by the general meeting of members which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

The statutory auditor(s) may be removed at any time, with or without cause (*ad nutum*), by a resolution of the general meeting of members.

Title VII. Winding up - Liquidation - Miscellaneous

Art. 21. Liquidation. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of the members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Company shall be allocated to the members proportionally to the Corporate Units they hold in the Company.

Art. 22. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2014.

Subscription and payment

All the corporate units have been entirely subscribed by FSII Sweden Holdings I AB, previously named, and have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twenty thousand United States Dollar (USD 20,000) is as of now at the free disposal of the Company as has it been proven to the undersigned notary.

Resolutions of the general meeting of the members

Immediately after the incorporation of the Company, the general meeting of the members of the Company, represented as here above stated, representing the entire corporate capital, takes the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg;
- 2) The number of managers is fixed at three (3).
- 3) The following persons are appointed as managers for an unlimited period:

- Mr. Pierre METZLER, born on 28 December 1969 in Luxembourg, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Mr. Aidan FOLEY, born on 8 November 1976 in Waterford, Ireland, residing professionally at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg;
- Mr. Petrus Thomas Adrianus VAN DER ZANDE, born on 20 February 1966 in Halsteren, The Netherlands, residing at Nieuwe Molenweg 53, 4661 SH Halsteren, The Netherlands.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,250.-.

The corporate capital is valued at EUR 14,745.60.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After having read the present deed to the proxy-holder of the incorporator, the said proxy-holder signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatre décembre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) soussigné.

A COMPARU:

FSII Sweden Holdings I AB, une société de droit suédois, ayant son siège social au c/o Fisher Scientific GTF, Sôdra Langebergsgatan 30, 421 32 Västra Frölunda (Suède) ici dûment représentée par Me Fleur MARCHAL, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante représentant le fondateur et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le fondateur, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

Titre I^{er} . Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er} . Forme - Nom. Il est créé par le fondateur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de «Thermo Fisher Scientific Life Investments I S.à r.l.» (ci-après dénommée la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autre, luxembourgeoise ou étrangère; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, louer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe de sociétés dont la Société est membre, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;
- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;
- l'assistance technique;
- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II. Capital social - Parts Sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000,-) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune (chacune une «Part Sociale» et ensemble les «Parts Sociales»).

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par le(s) gérant(s) ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Les apports faits à la Société peuvent être alloués au compte prime d'émission sans émission simultanée de Parts Sociales. Les modalités de la prime d'émission sont soumises aux conditions mentionnées dans les documents d'apport.

Art. 6. Cession des Parts Sociales. Si la Société a au moins deux associés, les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de Parts Sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les Parts Sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de Parts Sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les Parts Sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Art. 7. Rachat des Parts Sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions légales applicables, racheter ses propres Parts Sociales.

L'acquisition et la cession par la Société de Parts Sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

Titre III. Assemblées Générales des Associés

Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 9. Vote. Chaque Parts Sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Titre IV. Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s). Le(s) gérant(s) est/sont désigné(s) par l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués, ad nutum, par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

Art. 12. Réunions. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de ce gérant et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. En cas de la tenue d'une conférence vidéo, il faut qu'elle soit lancée dès Luxembourg. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société à Luxembourg.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit, par télégramme, télex ou télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

Art. 13. Procès-verbal des réunions. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 14. Pouvoirs. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il

pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. Représentation. La Société sera engagée par (i) la signature unique du gérant unique dans le cas où il y aurait un seul gérant, ou (ii) en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 16. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre V. Comptes

Art. 17. Exercice Social. L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Comptes Annuels. Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leur Parts Sociales; ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau; ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) la décision de payer des dividendes intérimaires soit prise dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

Afin d'écartier tout doute, toute distribution de dividende par la Société doit être approuvée et effectuée conformément aux dispositions énoncées au paragraphe 3(i) du présent article.

Titre VI. Surveillance

Art. 20. Commissaire aux comptes. La société pourra être surveillée par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui n'ont pas à être associés.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il en est, seront désignés par l'assemblée générale des associés qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que le terme de leur mission.

Le ou les commissaire(s) aux comptes pourront être révoqués à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des associés.

Titre VII. Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Divers. Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription et Libération

L'intégralité des parts sociales a été souscrite par FSII Sweden Holdings I AB, pré-qualifié, et a été intégralement libérée par un apport en numéraire de sorte que la somme de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire.

Résolutions de l'assemblée générale des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, l'assemblée générale des actionnaires, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg
- 2) Le nombre de gérants est fixé à trois (3).
- 3) Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une période indéterminée
 - Monsieur Pierre METZLER, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - Monsieur Aidan FOLEY, né le 8 novembre 1976 à Waterford, Irlande, demeurant professionnellement au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.
 - Monsieur Petrus Thomas Adrianus VAN DER ZANDE, né le 20 février 1966 à Halsteren, Pays Bas, demeurant à Nieuwe Molenweg 53, 4661 SH Halsteren, Pays-Bas.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 1.250,- EUR.

Le capital social a été évalué à 14.745,60 EUR.

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire du fondateur, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Fleur MARCHAL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 décembre 2013. Relation GRE/2013/4983. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013177322/467.

(130216353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

CCP III Downtown Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 181.995.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 9 décembre 2013 que les parts de la Société de EUR 1,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de Parts Sociales
Curzon Capital Partners III S.à r.l. 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg	Parts sociales Classe A-1 11,875
Luxembourg	Parts sociales Classe A-2 95
Caleus Investment Partners Office Eins GmbH & Co. KG Kurfürstendamm	Parts sociales Classe B-1 625
59, 10707, Berlin Germany	Parts sociales Classe B-2 5
Total	12.600

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013177659/19.

(130216801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

ProLogis Czech Republic IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.911.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December.

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis European Finance VI S.à r.l., having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in Luxembourg under the number B 85981, duly represented by its sole manager Prologis Directorship S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630, itself represented by Mr. Gerrit Jan Meerkerk, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity as manager of the company, duly authorized to act in name and on behalf of the company by his sole signature,

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Czech Republic IV S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated on 6th of December 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 502 of 29th of March 2002, (the "Company").

- that the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that ProLogis European Finance VI S.à r.l., prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 30 November 2013 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30 November 2013 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand Euros (EUR 1,000.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

ProLogis European Finance VI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 85981, représentée par son gérant unique Prologis Directorship S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630, elle-même représentée par Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société, dûment autorisé à engager la société par sa seule signature.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Czech Republic IV S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié du 6 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 502 du 29 mars 2002, (la («Société»)),,

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis European Finance VI S.à r.l. précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 novembre 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 30 novembre 2013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille Euros (EUR 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. J. Meerkerk, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56701. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013177130/92.

(130216361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Syntaxis II Luxembourg Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 166.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013181896/9.

(130221837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

ProLogis France LXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.545.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December.

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis European Finance XX S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 avenue de la Liberté, registered in Luxembourg under the number B 141584, duly represented by its sole manager Prologis Directorship S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630, itself represented by Mr. Gerrit Jan Meerkerk, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity as manager of the company, duly authorized to act in name and on behalf of the company by his sole signature,

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis France LXVI S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated on 21st of February 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 978 of 18th of May 2006, (the "Company").

- that the share capital of the Company is fixed at fifteen thousand Euros (EUR 15.000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that ProLogis European Finance XX S.à r.l., prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 30 November 2013 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30 November 2013 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand Euros (EUR 1,000.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

ProLogis European Finance XX S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg section B sous le numéro 141584, représentée par son gérant unique Prologis Directorship S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630, elle-même représentée par Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, employé privé, résidant

professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société, dûment autorisé à engager la société par sa seule signature.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis France LXVI S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié du 21 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 978 du 18 mai 2006 (la («Société»)),

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à quinze mille Euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis European Finance XX S.à r.l., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 novembre 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 30 novembre 2013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille Euros (EUR 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. J. Meerkerk, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56680. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013177131/92.

(130216222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

ProLogis Poland LXXXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.996.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December,
Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Prologis European Finance XII S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 132406, duly represented by its sole manager Prologis Directorship S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76630 itself represented by Mr Gerrit Jan Meerkerk, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity as manager of the company, duly authorized to act in name and on behalf of the company by his sole signature

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Poland LXXXIX S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated on 2nd April 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1120 of 11th June 2007, (the "Company").

- that the share capital of the Company is fixed at fifteen thousand Euros (EUR 15.000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that Prologis European Finance XII S.à r.l., prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 30 November 2013 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30 November 2013 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one Thousand EURO (1,000.-EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Prologis European Finance XII S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 132406, représentée par son gérant unique Prologis Directorship S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76630, elle-même représentée par Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société, dûment autorisé à engager la société par sa seule signature

Laquelle comparante, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Poland LXXXIX S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié, en date du 2 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1120 du 11 juin 2007, (la («Société»)).

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à quinze mille euros (EUR 15.000.-) représenté par six cents (600) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, entièrement libérées;

- que Prologis European Finance XII S.à r.l., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 novembre 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 30 novembre 2013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille EUROS (1.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. J. Meerkerk, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56697. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013177144/95.

(130216364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

ProLogis Poland LI S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.984.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December,
Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Prologis European Finance XII S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 132.406, duly represented by its sole manager Prologis Directorship S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76630 itself represented by Mr Gerrit Jan Meerkerk, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity as manager of the company, duly authorized to act in name and on behalf of the company by his sole signature

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Poland LI S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated on 29th April 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 986 of 5th October 2005 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 28th July 2011, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 2463 of 13th October 2011,

- that the share capital of the Company is fixed fifteen thousand Euros (EUR 15.000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that Prologis European Finance XII S.à r.l., prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 30 november 2013 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30 November 2013 being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one Thousand EURO (1,000.-EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Prologis European Finance XII S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 132406, représentée par son gérant unique Prologis Directorship S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76630, elle-même représentée par Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société, dûment autorisé à engager la société par sa seule signature

Laquelle comparante, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Poland LI S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 29 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 986 du 05 octobre 2005 (la («Société»)). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 juillet 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2463 du 13 octobre 2011,

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

- que Prologis European Finance XII S.à r.l., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 novembre 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 30 novembre 2013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille EUROS (1.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. J. Meerkerk, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56684. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013177136/99.

(130216218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

PE & PE S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 98.816.

Im Jahre zwei tausend dreizehn, den elften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Alois PETERS, Bauunternehmer, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4.

2.- Die Aktiengesellschaft EIFEL-HAUS, Luxemburg S.A., mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 18.154, vertreten durch ihr geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied Herr Alois PETERS, vorgeannt.

Welche Komparenten hier vertreten sind durch Herrn Hermann SCHMITZ, Jurist, wohnhaft in D-Bollendorf, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 11. Dezember 2013,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, erklärten, dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung PE & PE S.à r.l. sind, mit Sitz in L-6470 Echternach, 6-8, rue de la Montagne, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 98.816 (NIN 2001 2416 173).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 13. November 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 411 vom 14. März 2002, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 21. Juni 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1779 vom 22. September 2006.

Dass das Kapital der Gesellschaft sich auf sechszwanzig tausend Euro (€ 26.000.-) beläuft, eingeteilt in zwei hundert acht (208) Anteile von je ein hundert fünfzwanzig Euro (€ 125.-), zugeteilt wie folgt:

1.- Herr Alois PETERS, vorgeannt, ein hundert Anteile	100
2.- Die Aktiengesellschaft EIFEL-HAUS, Luxemburg S.A., vorgeannt, ein hundert acht Anteile	108
Total: zwei hundert acht Anteile	208

Alsdann ersuchten die Komparenten, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft von Echternach nach Luxembourg zu verlegen, und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 3 der Statuten abzuändern wie folgt:

Art. 3. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxembourg.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter legen die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt SECHSUNDZWANZIG TAUSEND EURO (€ 26.000.-), eingeteilt in zwei hundert acht (208) Anteile mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche zugeteilt wurden wie folgt:

1.- Herr Alois PETERS, Bauunternehmer, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4, ein hundert Anteile	100
2.- Die Aktiengesellschaft EIFEL-HAUS, LUXEMBURG S.A., mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, unter der Nummer B 18.154, ein hundert acht Anteile	108
Total: zwei hundert acht Anteile	208

WORÜBER URKUNDE Aufgenommen in Echternach, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. PETERS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 12 décembre 2013. Relation: ECH/2013/2356. Reçu soixante-douze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME auf Begehr erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 18. Dezember 2013.

Référence de publication: 2013177163/60.

(130216285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Andromède SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 32.594.

L'an deux mille treize, le treize décembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'EST REUNIE

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «ANDROMEDE Spf S.A.», une société de gestion de patrimoine familial de droit luxembourgeois sous forme d'une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard Prince Henri, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 32594, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 231 du 12 juillet 1990 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 20 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 383, du 25 février 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine ORTWERTH, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard Prince Henri (ci-après le «Président»).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Vanessa ALEXANDRE, employée, demeurant professionnellement à L-7593 Beringen/Mersch, 7, rue Wenzel.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour le suivant (ci-après l' «Ordre du jour»):

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société;
- Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs;

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut dès lors délibérer valablement sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, celle-ci décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la Société, Monsieur Etienne GILLET, expert-comptable, né à Bastogne (Belgique) le 19 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri (ci-après le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à HUIT CENTS EUROS (800,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ces dernières ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ORTWERTH, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 16 décembre 2013. Relation: MER/2013/2748. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013177555/72.

(130217589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Scientist of Fortune S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 161.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013181909/10.

(130221042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Alter Domus Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 32.585.763,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.258.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Référence de publication: 2013182119/11.

(130222682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Megalift SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

R.C.S. Luxembourg B 118.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013181734/10.

(130221082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Merl Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 181.210.

Extrait du procès verbal du conseil d'administration de la société tenu au siège social en date du 23 décembre 2013

Il résulte du Procès-Verbal du Conseil d'Administration de la Société tenu en date du 23 décembre 2013 au siège social de la Société que:

«Première résolution;

Le Conseil d'administration décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société du 2a, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 55-57, rue de Merl L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013181736/19.

(130221619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Web Avenue 296 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 179.842.

Extrait de la résolution prise par l'Administrateur unique de la société le 12 décembre 2013.

Il résulte de la dite résolution:

Le transfert, avec effet immédiat, du siège social de la société de son adresse actuelle au 22, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 14 décembre 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013182030/15.

(130221732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

3 Circles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 168.932.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société 3 Circles S.à.r.l (en liquidation) est clôturée et la société cessera d'exister à partir du 23 Décembre 2013 (vingt-trois Décembre deux mille treize).

Les livres et les documents sociaux de la Société seront conservés pendant une période de cinq ans après la liquidation de la Société à 3 Boucle des Champs, 57570, Basse Rentgen, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013182101/15.

(130222493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Wow S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 167.334.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire et des décisions de l'associé unique tenue en date du 24 décembre 2013 au 55-57 rue de Merl -2146 Luxembourg

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire et des Décisions de l'Associé Unique tenue en date du 24 décembre 2013 au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg que:

«Première décision

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 2a Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 55-67 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 23 décembre 2013.

Deuxième décision

L'Associé Unique décide de révoquer avec effet immédiat le mandat de LUX-AUDIT S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 57, Avenue de la Faïencerie L- 1510 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B25797.

Troisième décision

L'Associé Unique décide de nommer avec effet immédiat la société anonyme de droit luxembourgeois, G.T. Fiduciaires S.A., ayant son siège social au 19, Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B121820 (ci-après «GT FIDUCIAIRES») en qualité de Commissaire aux compte de la Société jusqu'au 31 décembre 2014.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013183054/29.

(130222223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

BNP Paribas Flexi I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 117.580.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 octobre 2013

En date du 28 octobre 2013, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Messieurs Anthony FINAN, William de VIJLDER, Marnix ARICKX et Marc RAYNAUD.

Elle nomme Madame Marianne DEMARCHI, née le 11 janvier 1968 à Salon de Provence (France) et Monsieur Bruno PIFFETEAU, né le 12 mai 1963 à Cholet (France) comme nouveaux administrateurs, tous 2 avec adresse professionnelle 14, rue Bergère, F- 75009 Paris.

Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de la Société Ernst & Young

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 30 juin 2014.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BNP PARIBAS FLEXI I

Référence de publication: 2014000051/20.

(130223431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Abingdon Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 123.800.

CF Corporate Services

2 avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

A décidé de dénoncer le siège de la société

ABINGDON INVEST S.à r.l.

Gesellschaft mit beschränkter Haftung

2, avenue Charles de Gaulle

L- 1653 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 123 800

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

CF Corporate Services

Référence de publication: 2014000017/17.

(130223746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Z-Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 144.562.

—

EXTRAIT

L'assemblée générale du 23 décembre 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Mrs Vera GLANZMANN, Administrateur A, Président, 38, Gerhart-Hauptmann Str., D-47918 Tönisvorst, Allemagne;

- Mr Richard HAWEL, Administrateur B, directeur de sociétés, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 23 décembre 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Pour Z-HOLDINGS S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013183068/18.

(130222149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Defoe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 24.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 182.116.

In the year two thousand thirteen, on the twelfth of December

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Defoe Holding S.à r.l.", a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 29 November 2013, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés-Luxembourg under section B number 182116, in process of publication in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is composed by the sole member, "JPMorgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l.", a Société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Registre de Commerce et des SociétésLuxembourg under section B number 127865,

here represented by Sara LECOMTE, private employee, by virtue of a proxy given privately to her on 12 December 2013 in Luxembourg.

The aforeseaid proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a Société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 and declared and requested the Notary to act that:

Sole resolution

The Sole Unitholder decides to convert the corporate capital and bookkeeping currency from GBP into EUR at the exchange rate, as it was fixed by the European Central Bank on 29 November 2013, at GBP 1.- = EUR 1.2008

The share capital now amounts to twenty four thousand euros (EUR 24,000.-) represented by two hundred forty (240) units of one hundred euros (EUR 100.-) each.

The Sole Unitholder decides to allocate the balance of sixteen euros (EUR 16.-) to the share premium account.

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed unit capital is set at twenty four thousand euros (EUR 24,000.-) represented by two hundred forty (240) units of one hundred euros (EUR 100.-) each."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately nine hundred euros (EUR 900.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le douze décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Defoe Holding S.à r.l.», ayant son siège social à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 182116, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 novembre 2013 en cour de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est composée de l'associé unique, «JPMorgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B numéro 127865,

ici représentée par Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Luxembourg en date du 12 décembre 2013

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée («Article 200-2») dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2 déclare et demande au Notaire d'acter les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de GBP en EUR au taux de conversion fixé le 29 Novembre 2013 par la Banque Centrale Européenne à GBP 1,- = EUR 1,2008.

Le capital social s'élève désormais à vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,-) représenté par deux cent quarante (240) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

L'associé unique décide d'allouer le solde de seize euros (EUR 16,-) au compte prime d'émission.

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,-) représenté par deux cent quarante (240) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement neuf cents euros (EUR 900,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 16 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57477. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013178653/94.

(130217734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

CVI GVF Luxembourg Six S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 130.765.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178650/10.

(130218006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Fidji Luxembourg (BC3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 182.720.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifth of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Fidji Luxco (BC) S.C.A., a société en commandite par actions, existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 111.801, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, represented by its general partner Fidji Luxco (BC) Commandite S.A.,

here represented by Olivier Harles, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 5 December 2012,

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Fidji Luxembourg (BC3) S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the Shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and Vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter,

decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and Powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, Removal and Term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision**Art. 19 Auditor(s).**

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agree (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and Allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation**Art. 23. Liquidation.**

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by Fidji Luxco (BC) S.C.A., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-

Resolutions of the Shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) Michel Plantevin, born in Marseille (France) on 24 October 1956, professionally residing at 16, Belsize Crescent, MW3 5QU London, United Kingdom;

(ii) Ailbhe Jennings, born in Dublin (Ireland) on 27 March 1963, professionally residing at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel; and

(ii) Ruth Springham, born in Johnstone (United Kingdom) on 25 May 1961, professionally residing at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille treize, le cinq décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Fidji Luxco (BC) S.C.A., une société en commandite par actions, existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 111.801, ayant son siège social à 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, représentée par son gérant commandité Fidji Luxco (BC) Commandite S.A.,

dûment représentée par Olivier Harles, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 décembre.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Fidji Luxembourg (BC3) S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et Vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec la même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, Révocation des gérants et Durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et Surveillance**Art. 19. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.**

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été entièrement souscrites par Fidji Luxco (BC) S.C.A., susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérant pour une durée indéterminée:

(i) Michel Plantevin, né à Marseille (France) le 24 octobre 1956, résidant professionnellement à 16, Belsize Crescent, MW3 5QU Londres, Royaume-Uni;

(ii) Ailbhe Jennings, née à Dublin (Irlande) le 27 mars 1963, résidant professionnellement à 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel; et

(iii) Ruth Springham, née à Johnstone (Royaume-Uni) le 25 mai 1961, résidant professionnellement à 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. HARLES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57104. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178745/509.

(130217719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

**Brookstar Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Lux 29 Starlight EUR S.à r.l.).**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 181.439.

In the year two thousand thirteen, on the fourth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Brookstar JVCo Lux S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg RCS B 180 201 and having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, represented by its Manager Mr Thierry Drinka, private employee, with professional address at 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg,

The appearing party is the sole shareholder of "Lux 29 Starlight EUR S.à r.l.", a société à responsabilité limitée established in Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 181 439, incorporated by deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on October 2, 2013. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party requested to the notary to enact

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the registered name of the Company, to be changed into "Brookstar Investments Lux S.à r.l.";
2. Amendment of Article 1 of the Articles of Association of the Company to reflect such action;
3. Amendment of the object of the Company;
4. Amendment of Article 3 of the Articles of Association of the Company to reflect such action;
5. Amendment of the Management rules of the Company;
6. Amendment of Article 7 of the Articles of Association of the Company to reflect such action;
7. Amendment of the Representation rules of the Company;
8. Amendment of Article 10 of the Articles of Association of the Company to reflect such action;
9. Requalification of Mr Jerome Silvey and Mr Thierry Drinka as A Managers for an undetermined duration and appointment of Mrs Nicola Foley and Mr Andrew O'Shea as B Managers for an undetermined duration;

Then the shareholder took the following resolutions:

First resolution:

The sole shareholder resolves to change the name of the Company, from "Lux 29 Starlight EUR S.à r.l." into "Brookstar Investments Lux S.à r.l."

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the shareholder resolves to amend Article 1 of the Articles of Association, which will henceforth read as follows:

« **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Brookstar Investments Lux S.à r.l." (the "Company"), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Company Law") and by the present articles of association (the "Articles")."

Third resolution:

The shareholder resolves to amend the second paragraph (ii) of the object of the Company and to amend Article 3 of the Articles of Association accordingly which shall now read as follows:

« **Art. 3. Object.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises. The Company's purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by

(i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resorts and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate,

(ii) participating as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related directly or indirectly to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing including but not limited to the borrowing of funds and providing security in support of such borrowings for the purpose of such financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and

(iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

Fourth resolution:

The sole shareholder resolves to change the Management rules of the Company and to amend Article 7 of the Articles of Association accordingly to be read as follows:

« **Art. 7. Managers.**

7.1 The Company shall be managed by one or several A manager(s) (the "A Managers") and one or several B manager(s) (the "B Managers" and together with the A managers, the "Managers") appointed by a resolution of the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board. The Managers may be removed at any time, with or without cause, by a unanimous resolution of the shareholders.

7.2 In dealing with third parties, the Manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article shall have been complied with.

7.3 All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of the shareholders fall within the competence of the Board.

7.4 The Board can validly deliberate and act only if at least two A Managers and two B Managers are present or represented.

In this case, the resolutions of the Board shall be adopted if approved by the majority of the Managers present or represented."

Fifth resolution:

The sole shareholder resolves to change the Representation rules of the Company and to amend Article 10 of the Articles of Association accordingly, to be read as follows:

« **Art. 10. Representation of the Company.**

10.1 The Company shall be bound by the joint signature of any A Manager and any B Manager or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board.

10.2 The Board may sub-delegate their powers for specific tasks to one or more Managers or one or more ad hoc agents, whether shareholders or not.

The Board will determine this agent's responsibility and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency."

Sixth resolution:

The sole shareholder resolves to set at four (4) the number of members of the board of managers and:

to requalify the actual Managers of the Company as A Managers for an unlimited period of time:

- Mr Thierry Drinka, born in Laon (France) on October 11, 1968, with professional address at 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg;

- Mr Jerome Silvey, born in Pennsylvania (USA) on June 27, 1957, with professional address at 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, United States of America;

to appoint the following persons as B Managers of the Company for an unlimited period of time:

- Ms Nicola Foley, born in Dublin (Ireland) on October 6, 1982, with professional address at 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Mr Andrew O'Shea, born in Dublin (Ireland) on August 13, 1981, with professional address at 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française

L'an deux mille treize, le quatre décembre,

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Brookstar JVCo Lux S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Luxembourg et ayant son siège au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 180 201, ici représentée par son gérant Monsieur Thierry Drinka, employé privé, avec adresse professionnelle au 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg,

Laquelle partie déclare être l'associé unique de la société à responsabilité limitée «Lux 29 Starlight EUR S.à r.l.», établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 181 439, constituée suivant acte reçu pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 octobre 2013. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis

La partie comparante a requis le notaire d'acter comme suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale de la société, à changer en «Brookstar Investments Lux S.à r.l.»;
2. Modification de l'article 1 des statuts de la société en conséquence;
3. Modification de l'objet de la société;
4. Modification de l'article 3 des statuts de la société en conséquence;
5. Modification des règles de gérance de la Société;
6. Modification de l'article 7 des statuts de la société en conséquence;
7. Modification des règles de représentation des statuts de la société en conséquence;
8. Modification de l'article 10 des statuts de la société en conséquence;
9. Requalification de M Jerome Silvey et M Thierry Drinka en tant que Gérants A pour une durée indéterminée et nomination de Madame Nicola Foley et M Andrew O'Shea en tant que Gérants B pour une durée indéterminée;

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la société, de «Lux 29 Starlight EUR S.à r.l.» en «Brookstar Investments Lux S.à r.l.».

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Brookstar Investments Lux S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

Troisième résolution:

L'associé unique décide de changer l'objet social de la société et de modifier l'article 3 des statuts de la Société en conséquence, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet social.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères.

Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses actionnaires par

(i) La localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiels, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers,

(ii) Prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est directement ou indirectement en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement incluant sans y être limité l'emprunt de fonds et l'octroi de sécurité en garantie d'emprunt afin de réaliser le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et

(iii) L'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Quatrième résolution:

L'Associé unique décide de changer les règles de gérance de la Société et de modifier l'article 7 des statuts de la Société en conséquence, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7. Conseil de Gérance.**

7.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants A (les "Gérants A") et un ou plusieurs gérants B (les "Gérants B" et ensemble avec les Gérants A, les Gérants) nommés par résolution de l'assemblée générale des Associés qui établissent les termes de leurs mandats. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constituent un Conseil. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution à l'unanimité des Associés.

7.2 Dans les rapports avec les tiers, le(s) Gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir, en toutes circonstances, au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et aux dispositions du présent article.

7.3 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil.

7.4 Le Conseil peut valablement délibérer et agir seulement si au moins deux Gérants A et deux Gérants B sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du Conseil sont adoptées si elles sont approuvées par la majorité des Gérants présents ou représentés.»

Cinquième résolution:

L'Associé unique décide de changer les règles de représentation de la Société et de modifier l'article 10 des statuts de la Société en conséquence, afin de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 10. Représentation.**

10.1 La Société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le Conseil.

10.2 Le Conseil peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs Gérants ou à un ou plusieurs agents ad hoc, associés ou non.

Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.»

Sixième résolution:

L'Associé unique décide de fixer à quatre (4) le nombre de gérants et:

de requalifier les personnes suivantes en tant Gérants A de la Société pour une période indéterminée:

- M Thierry Drinka, né à Laon (France) le 11 octobre 1968, avec adresse professionnelle au 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg, en tant que Gérant A;

- M Jerome Silvey, né en Pennsylvanie (USA) le 27 juin 1957, avec adresse professionnelle au 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique, en tant que Gérant A;

de nommer les personnes suivantes en tant Gérants B de la Société pour une période indéterminée:

- Mme Nicola Foley, née à Dublin (Irlande) le 6 octobre 1982, avec adresse professionnelle au 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que Gérant B;

- M Andrew O'Shea, né à Dublin (Irlande) le 13 août 1981, avec adresse professionnelle au 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que Gérant B.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: T. Drinka et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56641. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178923/226.

(130217939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Trivola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 103.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013183009/11.

(130222885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Uniworld River Cruises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.764.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Référence de publication: 2013183020/11.

(130222940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

United in Sports Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 113.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2013183013/11.

(130222716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

VersusMind Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 150.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013183028/11.

(130222886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Wally Yachts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 79.548.

Extrait de la réunion du conseil d'administration du 9 décembre 2013.

S'est réuni le conseil d'administration de la société anonyme «Wally Yachts S.a.», ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 79548 et il a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution.

Les membres du conseil d'administration, ont décidé à l'unanimité des voix de nommer Monsieur Luca BASSANI ANTIVARI, directeur de sociétés, né le 24 novembre 1956 à Milan (I), demeurant à MC-98000 Monaco, 8, rue Colonel Bellando de Castro à la fonction d'administrateur-délégué.

Lequel pourra engager la société sous sa seule signature.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en 2016.

Deuxième Résolution

Les membres du conseil d'administration, ont décidé à l'unanimité des voix de nommer Monsieur Luca BASSANI ANTIVARI, prénommé, à la fonction du Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luca Bassani Antivari/ Atanas Salabaschew.

Référence de publication: 2013183044/22.

(130222877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Turf Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 175.830.

—
Extrait de Résolutions prises par l'Associé Unique en date du 20 décembre 2013

L'Associé Unique a décidé de:

- Accepter la démission en tant que gérant de catégorie B de Monsieur Grégory GUISSARD avec effet au 20 décembre 2013.

- Accepter la nomination d'un nouveau gérant de catégorie B avec effet au 20 décembre 2013 et pour une durée illimitée:

Mademoiselle Fantine Jeannon, née le 08 novembre 1986 à Nancy, France, ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013183012/17.

(130223144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Maes Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 48.985.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 16 octobre 2013

L'Assemblée décide de nommer un nouvel administrateur à savoir la société «Jost Group S.A.» ayant son siège social à L-9991 Weiswampach, 1, Am Hock, enregistrée au Registre de Commerce des Sociétés sous le numéro B 99 394 et représentée par Monsieur Roland JOST, né le 12 octobre 1958 à Waimes (B) et demeurant à B-4970 STAVELLOT, 12, route de Malmedy. Son mandat prendra effet à partir de ce jour et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle 2017 statuant sur les comptes de l'année 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2014000269/15.

(130223353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Minvest & SP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 171.114.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014000267/9.

(130223354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Agoralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 136.688.

—
Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 13 décembre 2013 il a été décidé:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle du 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGORALUX S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014000020/14.

(130223545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.
